

Choix pour la cinquième année : mode d'emploi

Chaque année en mai, je demande aux élèves d'indiquer quelles sont leurs intentions de choix pour l'année scolaire suivante. Cette pratique permet de préparer l'organisation et la rentrée de cette nouvelle année scolaire. Il s'agit d'une indication de choix, faite en mai : le choix définitif a lieu à la rentrée de septembre. Vous l'avez fait l'an dernier pour le passage en quatrième.

Habituellement, les explications et le remplissage du document se font en classe. Vu les circonstances très particulières de cette fin d'année scolaire et l'incertitude quant à la date de retour à l'école, nous procédons d'une autre manière :

- l'information est donnée par ce document ;

- un fichier sera disponible sur tous les supports électroniques utilisés par l'école (site internet, page Facebook, Its Learning) et devra être rempli pour le 15 mai 2020. Il y a une rubrique à compléter (nom, prénom), des rubriques avec des choix (vous supprimez tout ce qui n'est pas correct ou vous coloriez votre choix) ;

- vous pouvez consulter les grilles des cours de cinquième sur les supports électroniques mentionnés ci-dessus, en particulier sur le nouveau site internet de l'école.

- le fichier, une fois enregistré sur votre machine (ex de nom pour le fichier : choix 5-nom et prénom), sera envoyé à l'adresse :

horairisteDS@yahoo.com

Si vous avez un problème d'envoi, vous pouvez aussi communiquer les informations par téléphone à l'école (071/414298) ou déposer le document imprimé dans la boîte aux lettres (si ce type de déplacement est permis).

Communiquez cette information à vos condisciples !

Le choix à la fin de la quatrième est à nouveau un choix important, puisqu'il se situe à la fin d'un degré, le deuxième, et au début des deux dernières années, le troisième degré, qui devront se faire dans la même orientation d'études. Alors qu'un changement de grille était possible jusqu'au 15 janvier jusqu'en quatrième, ici, ce changement éventuel doit intervenir avant le 15 octobre. Il est donc important de bien choisir !

Les choix pour la cinquième :

- Premier point important : au moment d'écrire ces lignes, les conditions de réussite de la quatrième et les modalités de travail pour les conseils de classe de délibération ne sont pas encore connues. Si le passage le plus simple vient de la réussite de l'ensemble des cours, un passage avec restriction est possible. Cela signifie que vous devez réussir l'ensemble de vos cours, mais que, si une faiblesse se manifeste dans une branche (ou un ensemble de branches) qui figure(nt) dans les cours à option en cinquième, le conseil de classe PEUT vous octroyer le passage de classe, mais en plaçant un veto sur un certain niveau de ce cours à option (ou le cours en entier si cela est possible). Exemple : un passage avec une restriction en sciences fortes (vous ne pouvez alors prendre qu'une grille avec les sciences de base 3h). Ce type de réussite (appelée attestation B) n'est octroyé par le conseil de classe qu'en septembre, après avoir connaissance du résultat de l'examen de passage.
- Pour un changement éventuel de cours philosophique, la date limite est depuis deux ans le 31 mai. Vu la situation, je suppose que cette date sera reportée. S'il n'y a pas de demande de changement, le choix de la quatrième année est automatiquement repris en cinquième.
- Le principe, pour le troisième degré, est une spécialisation encore plus importante, une précision plus grande dans les choix.

- Dans l'enseignement général, cela se traduit par un nombre plus important de grilles. Les grandes directions sont maintenues par rapport à la quatrième : classique (latin), scientifique, langues et sciences économiques. Mais il y a des nouveautés, qui permettent de multiplier les grilles. D'une part, vous avez (enfin ?) la possibilité de choisir votre niveau en mathématique : 2h, 4h, 6h et même 8h avec le cours de PES (préparation aux études supérieures) math. Une troisième langue, l'espagnol, est possible dans des grilles langues et sciences économiques. Ajoutons aussi que le cours de sciences générales (sciences fortes) passe à 7h : 3h de physique, 2h de chimie et 2h de biologie.
- L'enseignement technique de qualification garde deux sections, mais elles se spécialisent :
 - Agent(e) en accueil et tourisme : les cours de tourisme se taillent la part du lion, alors que les cours de bureautique se réduisent. Toujours 8 heures de langue au total.
 - Technicien(ne) en environnement : méthode scientifique, travail sur le terrain et approche écologique se complètent.

Pour les deux sections TQ, une épreuve intégrée de qualification a lieu en fin de 6^{ème} année. Elle est très importante (et préparée par des épreuves intermédiaires durant les deux années), car c'est elle qui détermine la réussite des cours de l'option et l'acquisition du certificat de qualification est nécessaire pour l'obtention du CESS.

Le préfet des études,

P. PHILIPPE